



AESH et 11 Mai : Flou total et danger !



Alors que la réouverture des Écoles annoncée par le Président Macron suscite incompréhension et craintes, la communication faite aux AESH par l'administration reste des plus floues ou inexistante et varie selon chaque académie voire établissement :

Dans nombre de départements, le mot "volontariat" est utilisé pour ce personnel, lui laissant croire que sa présence dans l'établissement se fera selon son bon vouloir.

Pour les AESH dont les élèves ne seraient pas présent-es, on les informe qu'ils ou elles s'occuperont d'autres élèves non notifié-es ou de groupe d'élèves.

La **CGT Educ'action** craint que ces AESH, devant être au sein des établissements, finissent par accepter par pression des missions qui ne sont pas les leurs.

Pour les AESH parents d'enfants dont l'accueil est impossible, il leur est proposé de les emmener sur leur lieu de travail. Il semblerait que les enfants des personnels AESH soient aussi considéré-es comme prioritaires et prendraient la place d'autres enfants.

La **CGT Educ'action** s'étonne de cette proposition allant à l'encontre d'une volonté gouvernementale de relance de l'économie et dénonce les injonctions contradictoires envers ce personnel.

La **CGT Educ'action** dénonce la fin de l'autorisation d'absence pour garde d'enfant en juin qui montre que le retour bénévole des enfants n'est qu'un simulacre et un non-respect de la crainte des parents face à la pandémie actuelle.

Les AESH sont dans une **grande proximité** avec leurs élèves, la distanciation ne peut se faire. Les nouveaux protocoles sanitaires préconisent juste **un port du masque grand public** pour l'agent-e sans se soucier des risques encourus par les contacts réciproques et la manipulation des objets dont les fauteuils roulants. **Un masque type FFP2 serait le minimum !**

Par ailleurs, des départements excluent les AESH des formations aux gestes barrière.

La **CGT Educ'action** dénonce une mise en danger de ce personnel !

Encore une fois, l'absence de clarté de communication pour ce personnel renforce abus et pressions des employeurs et montre le mépris de l'institution pour ce personnel oublié, perdu, craignant pour sa vie et celle de ses proches.

Les conditions sanitaires sont donc **inacceptables et dangereuses** pour les AESH dans le cadre de leurs missions d'accompagnement des élèves en situations de handicap. Les AESH doivent rester à leur domicile ! Dans le cas où ce personnel serait mis en danger, la **CGT Educ'action** leur rappellera leur possibilité d'exercer leur droit de retrait et elle a déposé un préavis de grève au cas où ce droit de retrait serait contesté.

Montreuil, le 7 Mai 2020